

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

17002889

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

23 -12- 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0426.182.564

Dénomination (en entier) : VANNESTE

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 190 Chaussée de Bruxelles
(adresse complète) 7500 TOURNAI**Objet(s) de l'acte** : Conversion du capital en Euros. Augmentation de capital. Reconduction de mandat -
Nomination.

Texte :

D'un procès verbal d'assemblée générale ordinaire daté du 5 juin 2001, il est extrait ce qui suit :

A l'unanimité, l'assemblée décide de convertir le capital en Euros et de fixer celui-ci, après affectation du résultat (Dotation au capital de 24.921 BEF ou 617,78 EUR), à cent nonante et un mille euros (191.000 €) représenté par neuf cent soixante actions sans désignation de valeur nominale.

D'un procès verbal d'assemblée générale ordinaire daté du 6 juin 2016, il est extrait ce qui suit :

A l'unanimité, l'assemblée décide de reconduire Monsieur Edouard KESTELOOT NN° 58.0.512-167-47 demeurant à 7730 Saint-Léger (Ht), rue de l'Ancienne Passerelle, 16, en qualité de commissaire de la société pour un terme de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Signé: Jean-Pierre VANNESTE représentant la SPRL TEVAGEST
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature.